

amendement la moindre teinte d'«antibritanisme», je serais, le premier à le rejeter. Mais, à mon avis, il s'agit d'un amendement positif, qui constitue une étape nouvelle vers ce que l'ancien premier ministre du Canada et tous les nouveaux députés, quelle que soit leur origine ethnique, désirent.

Nous voulons un Canada pour les Canadiens, où il n'y a aucune distinction entre le fait qu'ils sont membres de l'une des deux races fondatrices ou qu'ils ont choisi de quitter leur pays pour venir vivre ici avec nous.

Ne créons pas, au Canada, des citoyens de seconde classe ou des classes sociales privilégiées, mais essayons, autant que possible, de rendre tous les citoyens égaux et de leur faire comprendre que pour voter aux prochaines élections générales, il leur faudra être citoyens canadiens, âgés de 18 ans ou plus.

• (11.20 a.m.)

[Traduction]

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur le président, je viens d'entrer à la Chambre et j'ai écouté avec intérêt les observations de l'orateur qui m'a précédé dont l'éloquence et la persuasion trouvent habituellement grâce à mes yeux. Mais cette fois, il me pardonnera de ne pas être de son avis. Je pense que l'ensemble des Canadiens résisteront à ce qui est devenu une tendance manifeste dans les actes du gouvernement, notamment que dans une situation économique qui n'a jamais été aussi difficile au pays...

Une voix: Depuis que vous avez eu le pouvoir.

Le très hon. M. Diefenbaker: ...le gouvernement soumet au Parlement des questions comme celle-là qui ne peut que diviser davantage le peuple canadien.

Le député a parlé de la citoyenneté de deuxième classe, sujet contre lequel je m'élève depuis toujours. Mais, de semaine en semaine et de mois en mois, il devient évident que le gouvernement actuel est déterminé à effacer tout vestige de la tradition britannique au Canada, au point que même des Canadiens français comme sir Wilfrid Laurier et le très honorable M. Lapointe en auraient été révoltés. Il suffit de lire leurs discours intéressants et très à propos.

Je demande au gouvernement s'il ne serait pas temps de mettre fin à l'abolition accélérée de nos traditions britanniques. Même si je préférerais m'en abstenir, je dois parfois signaler aux Canadiens d'expression française que dans ma propre province, en 1922 alors que ce n'était pas particulièrement goûté du public, j'ai représenté deux commissaires d'é-

cole canadiens-français en appel parce que je croyais que la constitution permettait l'enseignement du français dans les écoles de la Saskatchewan, étant donné que cette langue était en usage à l'époque territoriale. On les avait traduits en justice et déclaré coupables d'avoir permis qu'à l'école on pousse l'usage du français plus loin que ne l'autorisait la loi sur l'éducation. J'en ai appelé. Ma conduite a été bien critiquée, mais j'ai gagné la cause en cours d'appel. Ceux qui auront la curiosité de consulter les dossiers des 50 dernières années y verront que c'est dans la cause de Boutin et Ethier que j'ai pris cette position et que je ne m'en suis jamais écarté depuis.

Quand j'étais premier ministre, j'ai constaté que les Canadiens français ne recevaient pas leur juste part des nominations aux échelons supérieurs de la Fonction publique et des Affaires extérieures. L'une des premières directives que j'ai données, c'est qu'on se rende compte que les Canadiens français n'étaient pas traités avec justice, et l'on a pris les mesures qui s'imposaient. En outre, pour que le Parlement soit bilingue, comme le prévoit l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, nous avons adopté des dispositions pour assurer l'interprétation simultanée. Ces choses-là, ne se sont pas produites sous un gouvernement libéral. Nous avons effectué aussi d'autres modifications pour assurer que les Canadiens français ne soient pas traités en citoyens de deuxième ordre.

En ce qui concerne le canadianisme de deuxième ordre, j'en connais le sens, et en lisant mes discours pendant les années où je faisais partie de l'opposition, on constatera que j'ai signalé maintes et maintes fois au Parlement qu'il fallait prendre les mesures nécessaires pour que ceux qui pendant la guerre avaient arboré fièrement à l'épaule le nom du Canada ne soient pas, dès leur retour chez nous, divisés selon des origines ethniques différentes. Au cours d'un débat tenu à la Chambre en août 1944, j'ai longuement traité de cette question et le très honorable Mackenzie King, alors premier ministre, avait déclaré qu'une fois la guerre terminée, il s'associerait au député de Lake Centre—c'était moi à l'époque—et aux autres qui partageaient cet avis, en vue d'opérer les changements propres à créer un sentiment réel d'appartenance canadienne.

Je dis au gouvernement: supprimez cet amendement dès maintenant, ne poursuivons pas une voie qui se fait plus claire de jour en jour.

Je ne veux pas m'étendre longuement sur ce sujet—je n'ai pas de notes devant moi—mais je parle du fond du cœur lorsque je dis